



Genève, le 15 décembre 2021

Le Conseil d'Etat

6009-2021

Société des Cafetiers, Restaurateurs et
Hôteliers de Genève (SCRHG)
Monsieur Laurent Terlinchamp
Président
Avenue Henri-Dunant 11
1205 Genève



Concerne : réactivation du programme d'aide aux cas de rigueur

Monsieur le Président,

Nous donnons suite à votre courrier du 1^{er} novembre 2021 qui a retenu notre meilleure attention.

Soyez assuré que notre Conseil est pleinement conscient des difficultés et contraintes auxquelles votre branche doit faire face durant cette crise sanitaire, ainsi que des efforts qu'elle continue de fournir pour endiguer la pandémie.

Comme vous le soulignez, la présentation d'un certificat COVID est désormais exigée dans toute la Suisse, à l'entrée des restaurants et autres établissements publics. Si cette mesure constitue sans aucun doute une contrainte pour votre branche, elle représente un compromis pour un retour à une certaine forme de normalité. En effet, si la situation sanitaire constitue toujours une priorité dans le contexte actuel, il demeure néanmoins primordial de mettre en place un cadre favorable au maintien et au développement de notre tissu économique, notamment à l'échelle cantonale.

Dans cette optique et lors des différentes consultations fédérales, le canton de Genève s'est positionné en faveur de la prolongation des mesures relatives aux cas de rigueur. Notre Conseil a notamment souligné qu'il était indispensable de poursuivre les aides pour les secteurs les plus touchés par la crise, notamment les activités liées au tourisme, à l'hôtellerie-restauration et à l'événementiel, puisque ces secteurs ne retrouveront *a priori* pas immédiatement leur niveau d'activité d'avant crise. Dans la même optique, notre Conseil était également favorable à la prolongation des mesures relatives au calcul et à la procédure simplifiée concernant l'indemnité en cas de RHT.

Par ailleurs, au niveau cantonal et s'agissant plus particulièrement du secteur de l'hôtellerie-restauration, le Grand Conseil étudie actuellement un projet de loi pour suspendre le prélèvement de la taxe d'exploitation prévu par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) pour l'année 2022. Le Conseil d'Etat a également décidé de réduire de 50% le prélèvement de la taxe de promotion du tourisme pour l'année 2022 pour les entreprises comptant moins de 101 collaborateurs. Enfin, notre Conseil suit attentivement l'évolution de la situation du point de vue économique et poursuit ses efforts de sensibilisation des autorités fédérales sur la situation délicate dans laquelle se retrouvent certains pans de notre tissu économique.

En outre, le Grand Conseil a adopté le 11 octobre 2021 la loi 13029 (loi modifiant la loi 12938 relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021) permettant d'attribuer la première partie de la réserve fédérale attribuée au canton de Genève, soit un montant de 21 millions de francs. Cette aide à fonds perdu sera octroyée durant le premier trimestre 2022 aux entreprises genevoises ayant un chiffre d'affaires de cinq millions de francs au maximum, fermées ou ayant subi une baisse de chiffre d'affaires comprise entre 40% et 70%, et pour qui les indemnités perçues à ce jour n'ont pas permis de couvrir entièrement leurs coûts fixes.

Finalement, suite à la volonté du Parlement fédéral de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2022 les soutiens aux cantons qui prennent des mesures pour les cas de rigueur, le département de l'économie et de l'emploi (DEE) est régulièrement en contact avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et l'Administration fédérale des finances (AFF) pour échanger sur les mesures de soutien aux entreprises pertinentes à mettre en œuvre pour soutenir le tissu économique. Dans ce cadre, toutes les pistes de soutien seront explorées.

A la lumière de ces éléments, conscients du rôle essentiel de votre secteur pour l'économie et la vie de notre canton, nous tenons à vous réitérer notre entier soutien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

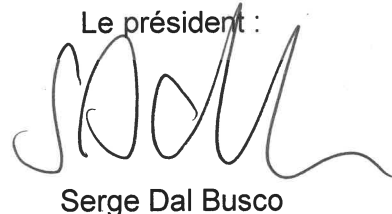
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco